

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2023

Délibération  
n°17-2023  
Point 4.5.5

### Point 4.5.5 de l'ordre du jour

#### Aide à la mobilité Escale

#### EXPOSE DES MOTIFS :

L'EM Strasbourg a mis en place un dispositif d'aide financière à la mobilité internationale des étudiants en 2013, intitulée Aide financière Escale.

Une grille de critères permet d'affecter un nombre de points à chaque candidature. Le nombre de points obtenus détermine l'éligibilité ou non à l'aide, ainsi que son montant.

La commission d'attribution s'est réunie le 14 novembre 2022 et, après étude des dossiers, propose l'attribution d'un montant total de 68 700 euros d'aide financière Escale à 118 allocataires.

La liste des 118 allocataires figure en annexe.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'octroi de l'aide financière Escale aux 118 étudiants listés, pour un montant total de 68 700 euros au titre de l'année universitaire 2022/2023.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

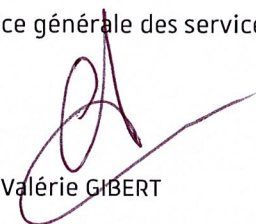
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 mars 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT